

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE BOGEVE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



RAPPORT DE PRESENTATION COMPLEMENTAIRE

*PIECE N°1 BIS DU DOSSIER DE PLU*

« Certifié conforme par le Maire  
et annexé à la présente  
délibération arrêtant le PLU en  
date du 17 avril 2019. »

Le Maire, M. Patrick CHARDON

BOGEVE

AVRIL 2019

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>1 DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE BOGEVE</b>	<b>3</b>
<b>1.1 DONNEES GENERALES</b>	<b>3</b>
1.1.1 Situation de la commune dans son contexte	3
1.1.2 Contexte intercommunal	4
1.1.3 Les documents intercommunaux de planification	6
<b>1.2 COMPOSANTES DE LA COMMUNE</b>	<b>7</b>
1.2.1 La démographie	7
1.2.2 Les actifs et les activités économiques	9
1.2.3 L'habitat et l'urbanisme	14
1.2.4 Les paysages et la consommation de l'espace	17
1.2.5 Les équipements et les réseaux	23

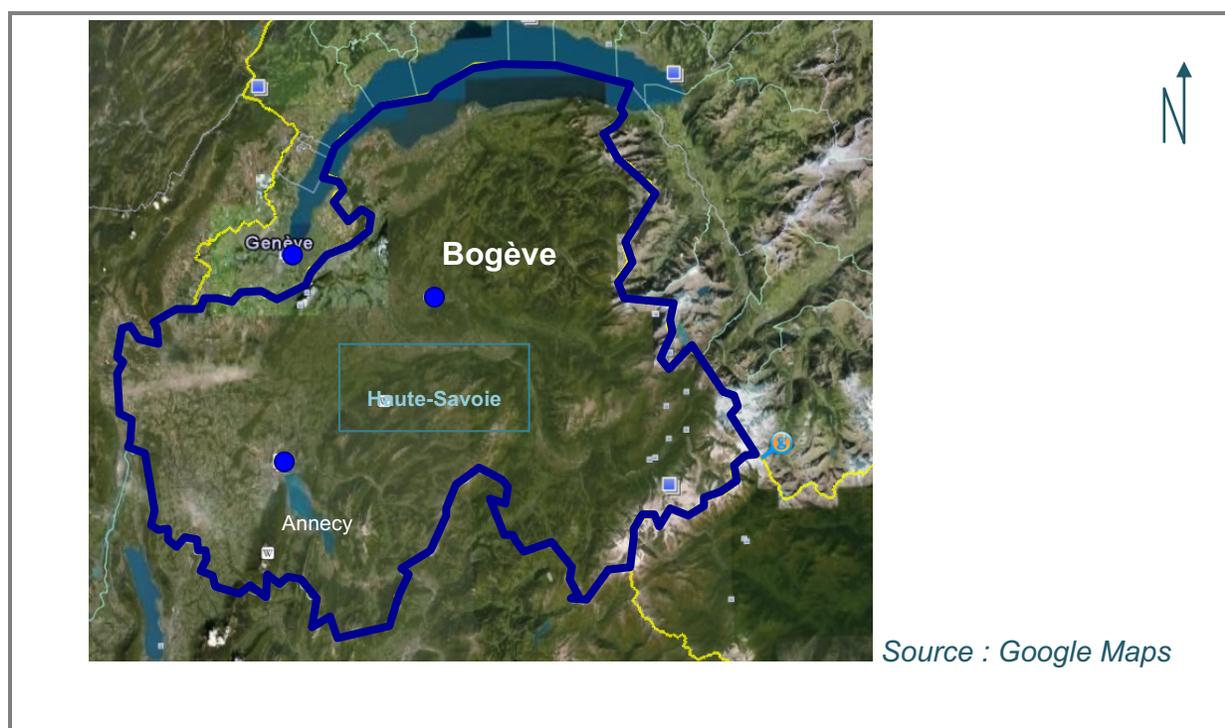
# 1 DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE BOGÈVE

## 1.1 DONNEES GENERALES

### 1.1.1 SITUATION DE LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET GEOGRAPHIQUE

La commune de BOGÈVE se situe dans la partie nord du département de la Haute-Savoie, en Vallée Verte. Elle appartient au canton de Sciez.

Commune rurale, elle subit les influences des agglomérations d'Annemasse (21 km) et de Genève (32 km).



BOGÈVE est limitrophe de 6 communes :

- Villard (742 ha) au nord
- Viuz-en-Sallaz (2 099 ha) au sud
- Boège (1 600 ha) et Saint-André-de-Boège (1 260 ha) à l'ouest
- Onnion (1 897 ha) et Saint-Jeoire (2 275 ha) à l'est

Ses limites communales sont marquées par les entités suivantes :

- La partie boisée du Bois des Pointes au nord
- Les alpages de Plaine-Joux et le Bois du Véla à l'est
- Les deux ripisylves des affluents du torrent du Foron au sud et à l'ouest.

La commune de BOGÈVE d'une superficie de 756 ha est l'une des plus petites de la Vallée Verte. Son point culminant est à 1 313 m.

Elle possède sur son territoire, avec les communes de Viuz-en-Sallaz, Onnion et Saint-Jeoire, la station de sports d'hiver des Brasses.



Source : Google Maps

## 1.1.2 CONTEXTE INTERCOMMUNAL

### 1.1.2.1 LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Par sa petite taille et sa situation géographique, BOGÈVE s'intègre naturellement dans une intercommunalité nécessaire.

Elle fait ainsi partie de structures intercommunales essentielles.

#### **La Communauté de Communes de la Vallée Verte**

BOGÈVE est une des 8 communes constituant la Communauté de Communes de la Vallée Verte :

- Boège
- BOGÈVE
- Burdignin
- Habère-Lullin
- Habère-Poche
- Saint André
- Saxel
- Villard.

La Communauté de Communes de la Vallée Verte s'engage auprès de ces huit communes sur les éléments suivants :

## **Cinq vocations obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

### 1) Le développement économique

- Etude d'opportunité et de faisabilité, création, gestion, promotion de zones d'activités économiques (industrielles, agricoles, artisanales, commerciales, tertiaires) d'intérêt communautaire
- Interventions en matière de foncier et autre immobilier d'entreprises
- Aides indirectes aux entreprises
- Emploi, formation, insertion professionnelle
- Mise en œuvre d'une démarche participative avec les associations qui organisent des manifestations économiques d'envergure
- Développement des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.

### 2) L'aménagement de l'espace

Avec la réalisation d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et d'un document d'orientations et d'objectifs (DOO).

### 3) La gestion des gens du voyage

### 4) La gestion des zones d'activités économiques (ZAE)

### 5) Le développement touristique.

La commune de BOGÈVE, en plus de son adhésion à la Communauté de Communes de la Vallée Verte, se tourne vers d'autres organismes intercommunaux pour d'autres délégations détaillées ci-dessous :

### **Le SIDEFAGE**

---

Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny Genevois, étendu depuis sa création au Bassin Bellegardien, Pays de Gex, Pays de Seyssel et Haut Bugey.

Il regroupe 150 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. C'est-à-dire qu'il organise et qu'il est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets.

### **Le Syndicat intercommunal des Rocailles et de Bellecombe**

---

Ce syndicat est chargé de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des 19 communes suivantes :

- Arbusigny
- Arenthon (chef-lieu et Chevilly)
- Arthaz-Pont-Notre-Dame
- BOGÈVE
- Contamine-sur-Arve
- Faucigny
- Fillingess
- Marcellaz-en-Faucigny
- Monnetier-Mornex
- La Muraz
- Nangy
- Pers-Jussy

- Reignier-Esery
- Scientrier
- Peillonex
- Saint Jean de Tholome
- La Tour
- Ville-en-Sallaz
- Viuz-en-Sallaz.

## **Le SAGE**

---

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le territoire couvert par le SAGE Arve comporte 106 communes (dont les communes de la Vallée Verte) soit environ 2 000 km<sup>2</sup>.

## **Le Syndicat Intercommunal des Brasses**

---

Il regroupe les 4 villages suivants : BOGÈVE, Onnion, Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire. Un site internet et une brochure développent une offre touristique commune. La compétence déléguée à ce syndicat est la coordination de l'action touristique locale.

## **Le SCoT**

---

Il regroupe les 2 Communautés de communes de la Vallée Verte et des 4 Rivières.

### **1.1.3 LES DOCUMENTS INTERCOMMUNAUX DE PLANIFICATION**

Divers documents intercommunaux de planification servant d'outils à l'aménagement du territoire sont mis en place par la Communauté de Communes de la Vallée Verte :

- **LE S.C.O.T (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)**

Il propose les grandes orientations sur l'organisation de l'espace et la mobilité ; l'économie ; les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et les grands équilibres à respecter. Cette réalisation s'appuie sur deux éléments : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et le DOO (Document d'Orientations et d'objectifs). BOGÈVE est intégrée dans le SCoT des 3 vallées.

- **LE P.L.H. (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)**

Elaboré avec l'ensemble des acteurs locaux, il répond aux objectifs et principes de la collectivité à ses besoins en logements et préconise les moyens pour les réaliser. Etabli sur une période de 6 ans, il est l'outil de définition et de pilotage de la Politique Locale de l'Habitat.

- **LE O.P.A.H (OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT)**

Elaborées en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat, une opération programmée vise à favoriser le développement du territoire de la commune par la requalification de l'habitat privé ancien. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans.

Les PLH et les OPAH sont prévus comme compétences optionnelles de la Communauté de communes de la Vallée verte mais ne sont pas encore mis en place.

## 1.2 COMPOSANTES DE LA COMMUNE

### 1.2.1 LA DEMOGRAPHIE

#### 1.2.1.1 EVOLUTION DE LA POPULATION

A partir des chiffres disponibles, ce chapitre tente de donner une vision globale du territoire et d'en observer les évolutions.

#### Evolution démographique

##### Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	423	454	490	675	830	1 060	1 033	1 064
Densité moyenne (hab./km <sup>2</sup> )	55,9	60,0	64,8	89,3	109,8	140,2	136,6	140,7

Sources : Insee RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales et chiffres INSEE du 12/12/2016.

Les chiffres ci-dessus montrent clairement deux grandes tendances observées depuis 1968 :

- une stagnation puis une faible progression entre 1968 et 1982 (67 habitants supplémentaires sur ces 15 années).
- une forte augmentation entre les années 1982 et 2007 pendant lesquelles la population de BOGÈVE a plus que doublé. Un léger recul est cependant à observer entre 2007 et 2012 pour une nouvelle augmentation depuis 5 ans.

L'évolution de la population de BOGÈVE a suivi dans les grandes lignes celle de l'ensemble du département de la Haute-Savoie, bénéficiant également par son emplacement privilégié (cadre et qualité de vie) de la dynamique des grandes agglomérations voisines.

La tendance au léger recul entre 2007 et 2012 s'est ré inversée pour retrouver en 2017 un poids de population égal à celui de 2007. Ce recul était donc bien temporaire.

#### Densité de la population

En 2017, les 1064 habitants résidant sur la commune de BOGÈVE d'une surface de 756 ha, représentent une densité de population de 140,7 habitants au km<sup>2</sup>.

Ce chiffre est inférieur à la moyenne de la Haute-Savoie (175 hab/km<sup>2</sup>), mais supérieur à celui de la France en 2016 avec 117 hab/km<sup>2</sup>.

**Evolution de la population par tranche d'âge**

	2013	%	2008	%
Ensemble	<b>1 033</b>	<b>100</b>	<b>1 060</b>	<b>100</b>
0 à 14 ans	<b>204</b>	<b>19,7</b>	<b>222</b>	<b>20,9</b>
15 à 29 ans	<b>185</b>	<b>17,9</b>	<b>195</b>	<b>18,4</b>
30 à 44 ans	<b>241</b>	<b>23,3</b>	<b>265</b>	<b>25</b>
45 à 59 ans	<b>241</b>	<b>23,3</b>	<b>209</b>	<b>19,7</b>
60 à 74 ans	<b>112</b>	<b>10,8</b>	<b>120</b>	<b>11,3</b>
75 ans et plus	<b>50</b>	<b>4,8</b>	<b>49</b>	<b>4,6</b>

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

Entre 2008 et 2013, la population de BOGÈVE par tranche d'âge varie très peu :

- - 1,2 % pour les 0-14 ans
- - 0,5 % pour les 15 à 29 ans
- - 1,7 % pour les 30-44 ans
- + 3,6 % pour les 45-59 ans
- - 0,5 % pour les 60-74 ans
- + 0,2 % pour les plus de 75 ans.

Malgré une petite augmentation de la tranche des 45-59 ans, la population de BOGÈVE peut être qualifiée de « jeune ». En effet, près de 40 % des habitants ont moins de 29 ans. Et 61 % moins de 44 ans !

**Population par sexe**

En 2013, selon les chiffres de l'Insee, la population de BOGÈVE était composée de 52,8 % d'hommes (546) et de 47,14 % de femmes (487). 36 de ces 59 hommes supplémentaires ont moins de 14 ans.

**Types de ménages**

Le nombre de personnes vivant en couple n'a pas quasiment pas varié entre 2008 et 2013 pour les tranches d'âge entre 15 et 19 ans. Par contre, dans la tranche des 20 à 24 ans, en 2008, 38 % déclaraient vivre en couple. Ils ne sont plus que 14 % en 2013. Même écart flagrant entre 2008 et 2013 pour la tranche des 80 ans et plus qui étaient 62 % à vivre en couple en 2008 contre 38 % en 2013.

Au sein des personnes vivant seules, on observe une augmentation d'environ 10 % dans la tranche des 20 à 24 ans entre 2008 et 2013. Chiffre qui s'inverse pour la tranche des 25 à 39 ans (- 8 %). Les 80 ans et plus vivant seuls passent de 40 à 63 % entre 2008 et 2013 !

Sur le statut conjugal de la population de 15 ans et plus en 2013, l'Insee indique 50 % de personnes mariées et donc 50 % de non mariées.

Ces chiffres n'indiquent pas la proportion des personnes vivant maritalement.

### **Taille et composition des ménages**

Entre 1968 et 2013, on constate une baisse régulière de la taille des ménages jusqu'en 1999, passant de 4 à 2,7 personnes par ménage, puis une stagnation à 2,5 jusqu'en 2013.

#### **1.2.1.3 ENJEUX DEMOGRAPHIQUES**

##### **Constat**

La population de BOGÈVE a subi une très forte croissance ces 30 dernières années. Globalement, le territoire continuera probablement à être sous pression foncière.

##### **Enjeu**

**Les élus devront mener une réflexion sur la capacité de leur collectivité à accueillir une population nouvelle, en veillant à permettre le maintien de leurs jeunes et leurs aînés sur le territoire communal, sachant que la commune accueille également un grand nombre de résidents secondaires (41,6 % des logements).**

**Cette réflexion sera engagée en respectant par ailleurs les contraintes supra communales et notamment le SCoT des trois vallées qui encadre le développement de la population principale dans les communes par une évolution maximale en nombre d'hectares consommés et en logements (126 logements et 280 personnes).**

**Ce chiffre porterait la population principale future de BOGÈVE à environ 1350 habitants en 2028 (+280 habitants env.) qui est l'horizon du PLU.**

#### **1.2.2 LES ACTIFS ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

##### **1.2.2.1 EMPLOIS ET ACTIFS DANS LA COMMUNE**

##### **Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

	<b>2013</b>	<b>2008</b>
<b>Ensemble</b>	<b>707</b>	<b>719</b>
<b>Actifs en % dont :</b>	85,1	78,9
- Actifs ayant un emploi en %	81,0	76,1
- Chômeurs en %	4,1	2,8

<b>Inactifs en % :</b>	14,9	21,1
- Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,9	7,8
- Retraités ou préretraités en %	3,5	6,5
- Autres inactifs	4,4	6,8

Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales

### Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>29</b>	<b>20</b>
Taux de chômage en %	4,8	3,5
Taux de chômage des hommes en %	5,1	2,5
Taux de chômage des femmes en %	4,4	4,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	41,4	60

Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales

### Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2013

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>576</b>	<b>100.0</b>	<b>24,7</b>	<b>45</b>
Salariés	493	85,6	26	47,1
Non salariés	83	14,4	16,9	32,5

Sources : Insee, RP 2013 exploitation principale

## Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2013	%	2008	%
Ensemble	576	100.0	551	100.0
Travaillent dans la commune de résidence	102	17,7	83	15,1
Travaillent dans une autre commune :	474	82,3	468	84,9

Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales

## Nombre de travailleurs frontaliers

Année	Nombre de FRONTALIERS
2009	105
2010	148
2011	153
2012	163
2013	180
2014	201
2015	148

Sources mairie

Entre 2008 et 2013, l'activité économique et les emplois sur la commune de BOGÈVE ne subissent pas de gros changements.

Malgré une légère baisse de population entre 2008 et 2013, le nombre d'actifs au sein de la population de BOGÈVE augmente de 6,2 %. 81 % des actifs sur la commune ont un travail.

Les inactifs diminuent donc logiquement dans la même proportion, surtout dans la catégorie des retraités et préretraités.

On enregistre 9 chômeurs supplémentaires en 2013 par rapport à 2008. Le taux de chômage passe dans donc de 3,5 à 4,8 % sur la commune de BOGÈVE, en dessous cependant du chiffre pour le département de la Haute-Savoie qui est de 9,5 % la même année.

Les salariés représentent 85,6 % des actifs.

Le chiffre le plus significatif est sans doute celui qui nous donne la proportion des actifs qui ne travaillent pas sur la commune de BOGÈVE, 82,3 % en 2013 contre 84,9 % en 2008.

Ces chiffres indiquent donc également que des emplois ont été créés sur la commune entre 2008 et 2013 !

Cela nous renseigne sur l'attractivité forte des grandes agglomérations proches de BOGÈVE dans le département et bien sûr en Suisse, toute proche.

En 2015, au sein des personnes travaillant dans une autre commune que celle de BOGÈVE, 31,22 % sont des frontaliers. Ils étaient 42,40 % en 2014. La proportion n'avait cessé de croître depuis 2009. On enregistre donc un léger recul en 2015 mais qui est dû à un nouveau mode de calcul des frontaliers.

### **Constat**

BOGÈVE est donc une commune dans laquelle 8 personnes sur 10 environ habitent mais ne travaillent pas. Néanmoins la proportion d'actifs travaillant dans la commune a augmenté entre 2008 et 2013.

## 1.2.2.2 ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE

### **Les activités économiques recensées sur la commune**

#### Hébergements touristiques

- Quelques chambres d'hôtes
- 4 gîtes
- 3 résidences

#### Equipements touristiques :

accès direct au massif des Brasses par les Places et au Plateau de Plaine Joux avec son foyer de ski nordique

#### Artisans - entreprises

- 4 paysagistes – travaux forestiers
- 1 entreprise de travaux
- 4 artisans du bois, agencement, charpente, zinguerie
- 1 électricien
- 2 maçons - carreleurs
- 1 peintre
- 1 plombier, chauffagiste
- 1 ramoneur
- 2 constructeurs bois
- 1 fabricant de yourte
- 1 créateur de bijoux et accessoires
- 1 commerce de bestiaux

#### Commerces et services

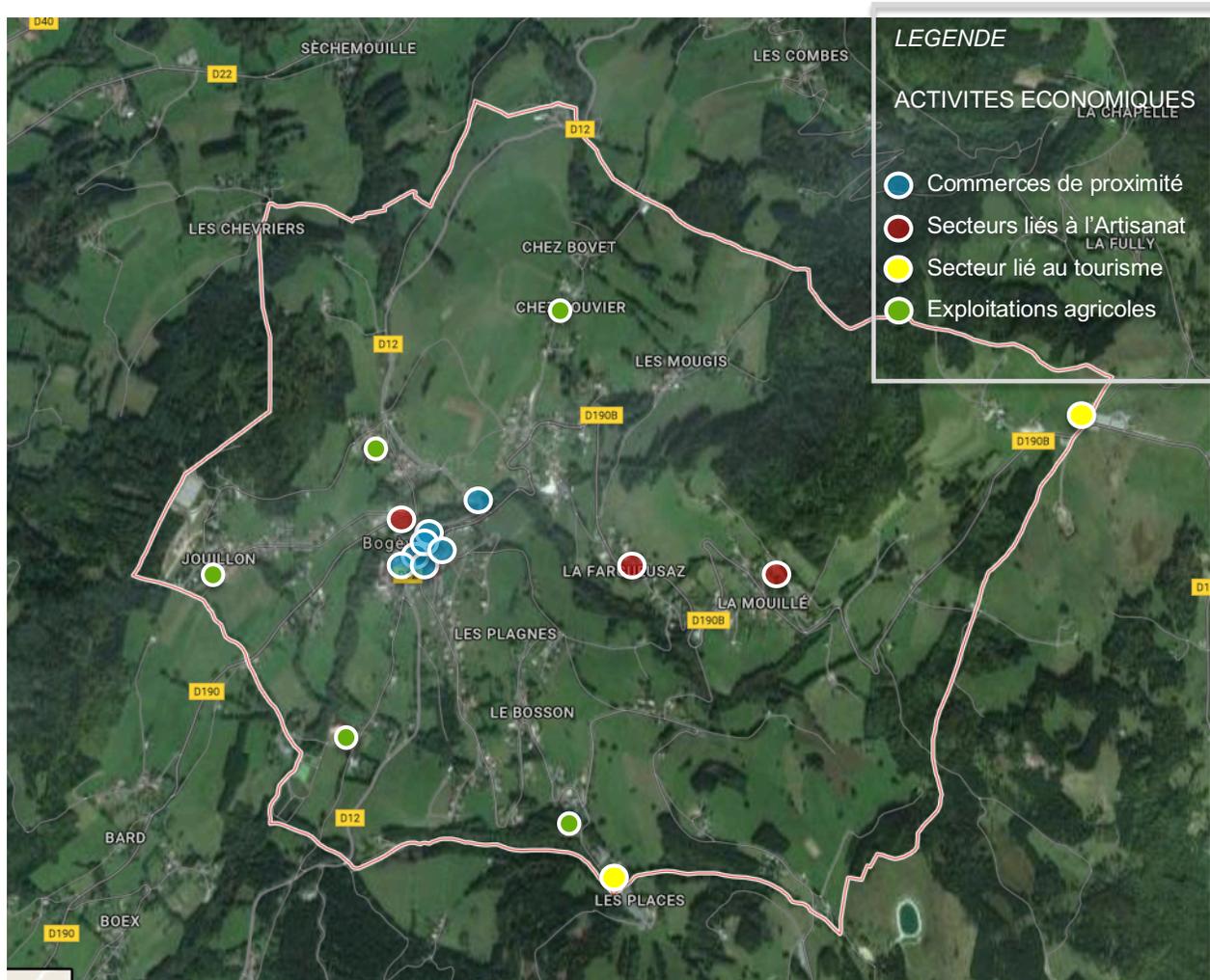
- 2 magasins de sports – location matériel - presse
- 1 épicerie
- 3 bars – restaurants
- 1 boucherie en vente ambulante
- 1 fruitière
- 1 salon de coiffure
- 1 micro crèche

Les commerces et services présents à BOGÈVE sont ceux classiques d'une petite station touristique. On note cependant une belle offre autour du bâtiment. Tous les corps de métier sont présents. Et grâce aux quelques bars, à l'épicerie, au salon de coiffure, à la boucherie ambulante, une vie de village est présente, créant du lien social important dans la commune.

### 1.2.2.3 ENJEUX ECONOMIQUES

Le PLU devra permettre de mettre en place les conditions favorables au maintien du dynamisme économique dans la commune de BOGEVE afin de ne pas la condamner à devenir une commune dortoir sans vie de village au quotidien.

Elle devra également réfléchir à son positionnement et à sa politique touristique.



Nombre d'exploitations agricoles (source Mairie)

	Nombre
Exploitation agricole	14

## Détail exploitations

Les exploitations agricoles sont composées de 13 entreprises individuelles et d'une exploitation sous forme de GAEC.

## Enjeux agricoles

Concernant l'agriculture, il s'agira de préserver les grandes entités agricoles majeures, de pérenniser les sièges d'exploitation par un encadrement des extensions d'urbanisation et de protéger les circulations agricoles.

### 1.2.3 L'HABITAT ET L'URBANISME

#### 1.2.3.1 PARC DE LOGEMENTS ET EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

### Etat du parc de logements

#### Catégories et types de logements

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble :</b>	<b>778</b>	<b>100.0</b>	<b>761</b>	<b>100.0</b>
Résidences principales	421	54,1	425	55,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	324	41,6	297	39,0
Logements vacants	33	4,2	39	5,1
<b>Répartition :</b>				
Maisons	470	60,4	451	59,3
Appartements	304	39,1	307	40,3

Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales

### Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2011 :</b>	<b>405</b>	<b>100.0</b>
Avant 1919	93	23,0

De 1919 à 1945	16	4,0
De 1946 à 1970	46	11,4
De 1971 à 1990	164	40,5
De 1991 à 2005	58	14,3
De 2006 à 2010	28	6,9

Sources : Insee, RP 2013 exploitations principales

Les caractéristiques de l'habitat sur la commune de BOGÈVE ont peu évolué entre 2008 et 2013. Les résidences principales représentent 54,1 % de l'ensemble des logements, contre 41,6 % d'habitations secondaires ou occasionnels. Ces chiffres nous renseignent sur une forte proportion de logements dédiés aux vacances, confirmant ainsi l'attrait environnemental de la commune mais ne semblent pas correspondre à la réalité du territoire qui aurait transformé bon nombre de logements secondaires en logements principaux.

Seuls 4,2 % des logements sont vacants.

60,4 % des habitations sont des maisons individuelles.

On constate également qu'entre 1971 et 1990, le nombre de constructions de résidences principales fut beaucoup plus important que durant les autres périodes. Cet essor des constructions s'est considérablement ralenti après 2006 puisque seulement 28 résidences ont été construites depuis (chiffres jusqu'en 2011).

### **Ancienneté d'emménagement des ménages**

En 2013, selon l'Insee, 50,8 % des ménages sont dans leur logement depuis plus de 10 ans, ce qui confirme les conclusions précédentes. 14 % sont installés depuis moins de 2 ans.

### **Résidences principales selon le statut d'occupation**

En 2008, 69,4 % des habitants de BOGÈVE étaient propriétaires de leur logement. Cette proportion passe à 75,8 % en 2013. 21,4 % sont locataires dont 4,5 % dans un logement HLM. 2,9 % des habitants sont logés gratuitement (12 personnes).

### **Besoins en logements et Parc social de l'habitat**

Aucun PLH (Programme Local de l'Habitat) ne s'impose actuellement dans la commune de BOGÈVE mais le respect des lois d'aménagement et notamment de la mixité de l'habitat conduira à la création de logements locatifs sociaux ou en accession sociale dans le PLU révisé. Des demandes sont par ailleurs régulièrement enregistrées.

## Évolution du nombre de permis de construire

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maisons individuelles – Appartements	5	3 + 1	3	10	6	3	6	1
Autres permis	0	0	1 (12 lots)	1 (2)	0	0	1 (école)	0

### 1.2.3.2 ENJEUX LIÉS À LA POLITIQUE DE L'HABITAT

#### **Constat**

La commune possède un grand nombre de résidents secondaires. Au sein des personnes vivant à l'année sur BOGÈVE, près de 76 % sont propriétaires de leur logement. La construction de logements neufs est très variable depuis 2009 et essentiellement constituée d'habitat individuel. Malgré tout, BOGÈVE possède 39% de logements collectifs ce qui est un nombre important au regard de la taille de la commune.

#### **Enjeu**

**La révision du PLU devra conduire à une production de logements diversifiée dans le but de proposer un parcours résidentiel pour les habitants principaux de BOGÈVE.**

**Cette production de logements devra par ailleurs respecter les typologies imposées par le SCoT des trois vallées, c'est à dire 10% de logements collectifs, 45% de logements intermédiaires et 45% de logements individuels.**



## 1.2.4 LES PAYSAGES ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

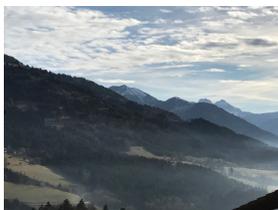
D'une superficie de 756 ha, le territoire communal est composé, pour sa plus grande partie, d'espaces ouverts encadrés par des structures végétales bien marquées, dans un relief accidenté typique du paysage rural.



BOGEVE occupe une vallée de dimension modeste, dominée à l'ouest par le Bachais (1074m) et à l'est par le bois des Pointes (1313m). La vallée est drainée par le torrent du Foron qui est très structurant d'un point de vue paysager.



La localisation de la commune sur un territoire perceptible depuis des voies d'accès fréquentées, vient souligner la sensibilité paysagère du site étudié. En effet, si la qualité paysagère de la commune est appréciable depuis le territoire communal, avec notamment des points de vue sur le grand paysage ou des entités bien délimitées, elle l'est également depuis la départementale 12, permettant d'accéder à la Vallée verte.



Les parties urbanisées de BOGEVE sont implantées sous forme de hameaux agricoles, avec un fort pourcentage d'urbanisation regroupé dans celui typiquement rural du chef-lieu, identifiable par sa forme de village groupé.

Le chef-lieu s'est ainsi développé à une altitude de 923 mètres, sur un petit promontoire souligné par un espace agricole ouvert et limitrophe de la ripisylve du Foron.





*Chef-lieu*

*La Rachasse*

Au nord du chef-lieu, les hameaux sont restés très agricoles sans développement important.

Le moindre développement de ces secteurs est probablement dû à la qualité des terres agricoles qui du fait de la topographie avantageuse, ont été préservées des extensions d'urbanisation. Les secteurs nord situés le long de la VC29 sont en effet les seuls avec ceux localisés en aval des Fontaines, à être plats.



*Chez Bouvier : hameau et glacis agricole*



*Chez Bovet*

*La Tremplaz*

*Col du Perret*

Au sud et sur les coteaux ouest et est, les anciens hameaux ont en revanche connu un développement d'urbanisation important, principalement sous la forme d'habitat individuel très consommateur d'espaces. L'habitat ancien des cœurs de hameaux participe cependant grandement à la qualité paysagère de la commune.



*Les Fontaines*

*Les Chaix*



*Jouillon*



*Le Nant*



*Le Bosson*



*Le Jorat*



*Les Mouillettes*



*Les Mouilles d'en bas*

*Les Mouilles d'en haut*



*Le Plan*



*Les Vuargnes*



*Farguesaz*



*Les Mougis*



*Les Lavouets*

Le développement touristique s'est développé en limite des communes voisines, avec un accès aux stations de ski des Brasses par le hameau des Places et le plateau de Plaine Joux très fréquenté par les randonneurs et les skieurs nordiques.



*Les Places*



*Plaine Joux*

#### 1.2.4.1 LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BATI

D'une manière générale le territoire de la commune de BOGEVE est composé d'un grand nombre d'espaces caractéristiques du monde rural, les massifs boisés, les espaces agricoles, les haies structurantes, les vergers, etc., représentant de grandes richesses pour BOGEVE, tant du point de vue de la qualité des paysages que des milieux naturels.



*Glacis agricoles*

*Haie bocagère*



Vergers



Ripisylves

La qualité de ce patrimoine paysager est due en partie à la forte densité des exploitations agricoles encore présentes sur la commune et qui contribue grandement à l'entretien de ses paysages, matière première de l'activité touristique développée sur le territoire communal.



Néanmoins la pression foncière grandissante dans la région risque à terme de venir banaliser certains secteurs.

Enfin, l'enfouissement progressif des réseaux permettra de conforter à long terme la qualité paysagère du territoire communal.



Le patrimoine bâti communal est composé essentiellement par les bâtiments à forte valeur patrimoniale ainsi que par le petit patrimoine bâti.

Ci-dessous quelques bâtiments patrimoniaux très qualitatifs :



Le petit patrimoine bâti est quant à lui constitué de croix, bassins, oratoires, niches, remises ou éléments architecturaux traditionnels comme des demi-rosaces ou des balcons travaillés.





#### 1.2.4.2 ENJEUX LIES AU PAYSAGE ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

##### Constat

BOGEVE est une commune à forte valeur patrimoniale et paysagère.

Comme beaucoup de communes rurales de Haute-Savoie, elle est composée d'un centre village et de nombreux hameaux et départs d'urbanisation qui jalonnent son territoire.

##### Enjeu

Il s'agira dans un premier de préserver les grandes composantes paysagères de la commune, et notamment :

- les massifs boisés de valeur
- les glacis agricoles et les coupures vertes entre les hameaux
- les ripisylves et haies bocagères structurantes
- les étangs et zones humides
- les éléments de patrimoine bâti.

De plus, le PLU devra conduire à une limitation des consommations d'espaces grâce notamment au recentrage de l'urbanisation principalement sur le centre village et au respect des contraintes du SCoT des trois vallées. Ce dernier fixe en effet pour BOGÈVE une consommation d'espace maximale de 13 ha et 253 logements à 20 ans, ce qui correspond à environ 6,5 ha et 126 logements à l'horizon du PLU.

## 1.2.5 LES EQUIPEMENTS ET LES RESEAUX

### 1.2.5.1 EQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES A LA POPULATION

#### Inventaire des équipements communaux

La commune de BOGÈVE dispose des équipements suivants :

- une mairie
- une église
- une salle communale
- une bibliothèque
- un groupe scolaire en construction (remplacement à terme des écoles maternelle et primaire)
- une agence postale avec point d'information touristique
- un cimetière
- des ateliers municipaux
- un terrain de foot
- l'épicerie communale
- la fruitière
- une station d'épuration



#### Groupe scolaire

La commune de BOGÈVE possède une école maternelle et primaire, accueillant les enfants de la petite section au CM2. Les classes seront à court terme transférées dans le nouveau groupe scolaire.

Année scolaire	Maternelle	Elémentaire	Effectif total
2009/2010	41	57	98
2010/2011	41	63	104
2011/2012	37	73	110
2012/2013	39	68	107

<b>2013/2014</b>	44	77	121
<b>2014/2015</b>	53	74	127
<b>2015/2016</b>	56	71	127
<b>2016/2017</b>	51	72	123

On observe une augmentation, faible mais régulière du nombre d'enfants dans l'école de BOGÈVE (excepté cette année avec 5 élèves en moins en grande section de maternelle).

### **Transports scolaires**

Deux entités gèrent le transport scolaire : le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Des circuits spécialisés et réservés sont mis en place pour les scolaires.

### **Le milieu associatif**

On recense 12 associations sur la commune de BOGÈVE :

La Stéphanoise (théâtre)  
 Bogève Animations  
 FMB  
 APE « La montagne »  
 La Ruche  
 La Chasse  
 Club du 3<sup>e</sup> âge  
 Ski-Club de Bogève  
 Coopérative fruitière  
 Anciens AFN  
 Bibliothèque  
 Rally Team des Brasses

### **Répartition des associations de BOGÈVE par types d'activités**

<b>Nature des associations</b>	<b>Nombre d'associations</b>
<b>Associations sportives</b>	3
<b>Associations socio-culturelles</b>	9

Ces 12 associations (dont plusieurs sont dédiées aux enfants) forment une dynamique sociale assez riche et variée pour une commune de cette taille.

## 1.2.5.2 ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE ET DEPLACEMENTS

### **Accès à BOGÈVE**

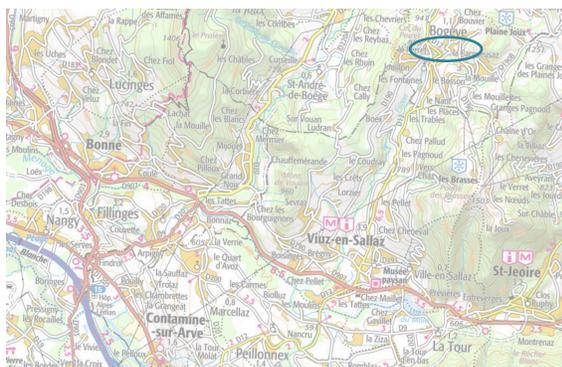
L'accès autoroutier par l'échangeur de NANGY sur l'A40 est situé à environ 14 minutes de BOGÈVE et 15 km.

L'accès principal depuis le réseau autoroutier se fait par la RD 907 jusqu'à Viuz-en-Sallaz. Puis les départementales 12 et 190 et 190b viennent desservir BOGÈVE par le sud et l'est, formant le réseau de desserte principal. Ces deux départementales se croisent au niveau du Chef-lieu.

Les voies communales et de dessertes secondaires sont nombreuses et complètent ce réseau pour l'accès à l'ensemble des hameaux qui entourent le village.

Les deux gares les plus proches de BOGÈVE se trouvent à Bons-en-Chablais (20 km) et Bonneville (20 km), puis viennent ensuite Annemasse (25,4 km) et Thonon-les-Bains (29 km).

Le transport aérien est assuré principalement via les aéroports de Genève-Cointrin (30 minutes) et Lyon-St-Exupéry (1h3/4).



Source : IGN

### **Nuisances sonores**

Les voies traversant la commune ne sont pas concernées par des protections particulières dues au bruit. Aucun d'entre elle n'est classée.

### **Transports collectifs**

Aucun transport collectif n'assure la desserte directe de la commune de BOGÈVE. Les lignes LISHA du Conseil départemental permettent de s'approcher de la commune via la ligne n°102 jusqu'à Viuz-en-Sallaz (ligne Sixt/Annemasse) et/ou la ligne n°112 depuis Villard (ligne Annemasse/Bellevaux).

Le transport à la demande (TAD) assuré par Proxim'iti n'est pas présent non plus dans la commune de BOGÈVE.

### **Mobilité douce**

Le centre village de BOGÈVE a accueilli des aménagements qui ont permis de sécuriser les déplacements piétonniers ans le bourg. On notera la présence de parc à vélos devant l'école.



Les futures extensions d'urbanisation devront anticiper les déplacements par modes doux afin de connecter les nouveaux logements aux équipements et services à la population du centre bourg.

Par ailleurs, ce réseau pourrait être étendu au-delà du centre en direction des hameaux en s'appuyant sur le réseau de chemins ruraux.

### 1.2.5.3 ENJEUX LIES AUX DEPLACEMENTS ET AUX TRANSPORTS

#### **Constat**

La commune ne dispose pas de desserte par transports en commun mais a développé la sécurisation de son centre village.

#### **Enjeu**

**Il s'agira de limiter les déplacements au sein de la commune en recentrant l'urbanisation autour du bourg et de développer progressivement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.**